

L'an deux mil seize, le 27 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller-ères en exercice :	23
Nombre de présent-es :	17
Nombre de votant-es :	20
Date de la convocation :	21 septembre 2016
Date d'affichage du compte-rendu :	30 septembre 2016

PRÉSENT-ES : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr GAILLARD Lylian qui donne procuration à Mr GRAS Christian
Mme GRAVIER Maria Del Mar qui donne procuration à Mr COULON Serge
Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mr GIRARDOT Jean-Pierre

EXCUSÉ-E-S : Mme CRETET Cyriel

ABSENT-ES : Mme ROSSETTO Annie - Mr ROUARD David

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES IMMOBILIÈRES :

- 1.1. - Contentieux « Le Central » - Procédure d'appel.
- 1.2. - Salle communale : Dénomination de la nouvelle salle des associations Place du 1^{er} Mai.

II - COMPTABILITÉ :

- 2.1. - Recouvrement des frais du Réseaux d'Aides Spécialisées pour Enfants en Difficulté (RASED) pour l'année scolaire 2015/2016.
- 2.2. - Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) : Répartition des frais de fonctionnement dus par les communes extérieures – année 2015/2016.
- 2.3. – Conférences – Actions municipales – Remboursement des frais de transport, d'hébergement et autres frais des intervenant-e-s.
- 2.4. – Magazine Municipal : Tarif des encarts publicitaires 2016-2017

III - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECÉPAGE :

- 3.1. - Validation des statuts
- 3.2. - Rapport sur le prix et qualité de l'eau potable en 2015

IV - RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2016/2017.

V - TARIFS DIVERS 2017 (salles communales, concessions cimetière, ...).

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE N°1 – Association COOP'AGIR : accueil de familles et personnes réfugiées sur la Commune – décision de principe.

INFORMATIONS DIVERSES

ID N° 1 – Quartier durable Les Vergers - Avant-projet.

ID N° 2 – Comité Syndical SIVU SPORT.

ID N° 3 – Travaux de chaufferie Salle des Fêtes – Mairie.

ID N° 4 – Plan départemental du déploiement du Très Haut Débit

ID N°5 – Société YNSECT - Installations classées pour la protection de l'environnement – consultation du public

ID N° 6 - Inauguration de la salle Maurice FAIVRE-PICON (salle du Conseil Municipal).

ID N°7 – Subventions communales – remerciements des associations.

ID N° 8 – Date Conseil Municipal en novembre 2016.

I - AFFAIRES IMMOBILIÈRES :

1.1. - Contentieux « Le Central » - Procédure d'appel.

Le Maire rend compte au Conseil de la décision rendue le 28 juillet 2016 par le Tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier qui ordonne la résiliation du bail signé entre la Commune et Mr SID.

Le Maire informe le Conseil que Mr SID, par l'intermédiaire de son avocate, a interjeté appel de l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance le 4 août 2016.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la procédure d'appel engagée par Mr SID.

1.2 - Salle communale : Dénomination de la nouvelle salle des associations Place du 1^{er} Mai.

Le Maire, en accord avec le Bureau Municipal, propose au Conseil de dénommer la nouvelle salle des associations salle « Frida KAHLO », artiste peintre mexicaine (1907-1954).

Le Maire précise que ce choix a notamment été motivé par la démarche d'Égalité Femmes Hommes initiée par la Municipalité depuis 2014, et par la proximité avec la salle polyvalente Pablo Picasso.

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME, à l'unanimité** cette dénomination de salle « Frida KAHLO ».

II - COMPTABILITÉ :

2.1. - Recouvrement des frais du Réseau d'Aides Spécialisées pour Enfants en Difficulté (RASED) pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ensemble des frais de fonctionnement du RASED a été supporté par la Commune de Damparis et qu'il convient de répercuter les frais liés à l'intervention du psychologue scolaire aux communes concernées.

Le montant des frais de fonctionnement du RASED, pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 1 315,51 €.

Soit une participation par élève de 1,414 € à répartir entre les communes de Damparis, Abergement-la-Ronce, Champvans et Sampans, en fonction du nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE, à l'unanimité**, de procéder au recouvrement des sommes dues par les communes concernées.

2.2. - Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) : Répartition des frais de fonctionnement dus par les communes extérieures – année 2015/2016.

Mr GINIES rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 19 septembre 2008 qui décidait d'instituer une répartition des frais de fonctionnement relative aux enfants inscrits en Classe d'Intégration Scolaire à compter de l'année scolaire 2008/2009.

Le Conseil Municipal avait donné son accord sur le principe d'une facturation à 50% du coût réel.

Le coût réel chiffré pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 574,00 euros pour un élève d'école élémentaire. Le montant facturé à chaque commune serait donc de 287,00 euros (50% du coût réel).

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME, à l'unanimité**, le principe d'une facturation à 50% du coût réel soit pour un-e élève d'école élémentaire : 287,00 €.

Pour information, 12 élèves sont inscrit-e-s en CLIS pour l'année scolaire 2016/2017.

2.3. – Conférences – Actions municipales – Remboursement des frais de transport, d'hébergement et autres frais des intervenant-e-s.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le barème fixé par l'administration fiscale pour le remboursement des frais de transport, d'hébergement, et autres frais engagés dans le cadre de conférences ou autres manifestations municipales pour l'année 2016 et les années suivantes.

2.4. – Magazine Municipal : Tarif des encarts publicitaires 2016-2017

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE, à l'unanimité**, d'adopter les tarifs publicitaires comme suit :

Tarifs applicables au 1^{er} novembre 2016 (pour les bulletins n° 121 et suivants)

FORMAT	MONTANT 1 PARUTION		MONTANT 2 PARUTIONS	
	HT	TTC	HT	TTC
1/16 ^{ème}	110,00 €	132,00 €	188,00 €	225,60 €
¼ intérieur	150,00 €	180,00 €	255,00 €	306,00 €
¼ 4 ^{ème} couverture	190,00 €	228,00 €	323,00 €	387,60 €
½ intérieur	215,00 €	258,00 €	364,00 €	436,80 €

III - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECÉPAGE :

3.1. - Validation des statuts

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, les statuts proposés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage.

3.2. - Rapport sur le prix et qualité de l'eau potable en 2015

Monsieur PERRIN Jean-François présente au Conseil les points essentiels de ce rapport consultable en Mairie.

Renouvellement de la délégation de service.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU (SOGEDO) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er avril 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 mars 2027.

Treize communes sont desservies par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage. Damparis compte 1282 abonné-e-s, sur un total général de 6008 abonné-e-s.

La consommation moyenne par abonnement est de : 88,9 m³ par an

En 2015, le volume total mis en distribution a été de 825 066 m³.

Le Prix annuel théorique y compris Redevance pollution, mais sans la taxe assainissement, pour un usager consommant 120 m³ est de :

Au 1er Janvier 2015	Au 1er Janvier 2016
195,83 €	197,58 €
1,63 € le m ³	1,65 € le m ³

Sur ce montant 42% reviennent à l'exploitant SOGEDO pour l'entretien et le fonctionnement 31% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 27%

Redevance de pollution domestique

Le montant de cette redevance s'élève à 0,29 €/m³ depuis le 1er Janvier 2014 soit 34,80 € pour 120m³.

Concernant la qualité de l'eau, la conformité bactériologique est de 100 % (sur 62 prélèvements effectués, 0 non conforme) et la conformité physico-chimique est de 97,9 % (47 prélèvements réalisés et 1 non conforme).

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ce rapport.

Monsieur PERRIN Jean-François indique que le rapport sera consultable sur le site internet de la Commune.

IV - RESTAURATION SCOLAIRE : Tarifs année scolaire 2016/2017.

Le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a adhéré au Syndicat Mixte de la Cuisine Centrale « La Grande Tablee » de Dole qui livre les repas à la restauration scolaire de Damparis.

Le Maire, en accord avec le Bureau Municipal, propose de maintenir le tarif adopté en 2015.

Le Conseil Municipal,

- **MAINTIENT à l'unanimité** le prix du repas enfant à compter du 1^{er} septembre 2016 pour l'année scolaire 2016/2017 à 4,04 € TTC et celui du repas adulte à 5,19 € TTC.
- **MAINTIENT** les frais de fonctionnement à 1,06 € pour l'année scolaire 2016/2017.
- **MAINTIENT** le barème restauration scolaire suivant pour l'année scolaire 2016/2017 :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient Familial mensuel	< 550 €	De 551	De 721	> 1001 €
Barème de Participation		à 720 €	à 1000 €	
Frais de fonctionnement	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06€
Montant du repas	4,04 €	4,04 €	4,04 €	4,04 €
Participation Commune/jour/enfant	3,90 €	2,80 €	1,70 €	0,20 €
Participation famille/jour/enfant	1,20 €	2,30 €	3,40 €	4,90 €
TOTAL	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €

- **PRÉCISE** qu'à la participation famille/jour/enfant s'ajoute les frais d'animation et d'encadrement perçus par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui varient entre 0,14 et 0,75 €,

- **CONFIRME** qu'en accord avec le Grand Dole et afin d'éviter une double facturation, la totalité du montant du repas (coût repas + frais de fonctionnement + frais d'animation) sera facturée par la Communauté d'Agglomération, aux familles étant précisé que le Grand Dole reverse ensuite à la commune la part qui lui revient.

V - TARIFS DIVERS 2017 (salles communales, concessions cimetièrre, ...).

1) SALLE POLYVALENTE PABLO PICASSO : Tarifs de location

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, DE FIXER pour 2017 et les années suivantes,** les tarifs de locations de la salle polyvalente Pablo Picasso à compter du 1^{er} janvier 2017 :

TARIFS NATURE DE L'UTILISATION	DAMPARISIENS 2017	EXTERIEURS 2017
Location (caution obligatoire par dépôt préalable d'un chèque bancaire de 500,00 €) a) Samedi/dimanche et jours fériés b) Semaine	130 € 70 €	270 € 160 €

2) SALLE DES FETES : Tarifs de location

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, DE FIXER pour 2017 et les années suivantes** les tarifs de locations de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} janvier 2017 :

TARIFS NATURE DE L'UTILISATION	DAMPARISIENS 2017	EXTERIEURS 2017
Location (caution obligatoire par dépôt préalable d'un chèque bancaire de 500,00 €) a) Samedi/dimanche et jours fériés b) Semaine	290€ 180€	640€ 410€

4) Concessions cimetières

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, DE MAINTENIR pour 2017 et les années suivantes** le montant des concessions funéraires et des dépositoires, à savoir :

Du 01.01.2017 au 31.12.2017

	Tarifs 2017
Concessions trentenaires	
Emplacement Adultes – Concession pleine terre	115 €
Emplacement Enfants – Concession pleine terre	57 €
a) Columbarium mural	226 €
c) Columbarium « Floracube » - Case 2 urnes cinéraires	556 €
d) Cavurnes	556 €

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE N°1 – Association COOP'AGIR : accueil de familles et personnes réfugiées sur la Commune – décision de principe.

Le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par l'association Coop'Agir de Dole (association reconnue d'utilité publique spécialisée dans le secteur d'activité de l'action sociale) et qui recherche des municipalités partenaires pouvant s'engager et favoriser l'intégration sociale culturelle et professionnelle de familles et de personnes réfugiées sur son territoire. Il précise que l'association pourra se porter locataire d'un logement sur Damparis à des fins d'hébergement. Il estime que l'accès aux différents services publics et structures associatives locales de la commune permettent d'envisager un processus d'intégration de ces personnes réfugiées.

Le Maire propose au Conseil d'adopter une décision de principe en ce sens.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **EST FAVORABLE** à l'unanimité à l'accueil de familles et de personnes réfugiées sur son territoire,
- **S'ENGAGE**, en cas de besoin, à faciliter l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des familles et personnes accueillies

INFORMATIONS DIVERSES

ID N° 1 – Quartier durable Les Vergers - Avant-projet.

Le Maire informe le Conseil que le Bureau d'études urbaniste-paysagiste Au-delà du Fleuve a achevé l'avant-projet du Quartier des Vergers. Ces documents seront étudiés au cours du Bureau Municipal du 4 octobre 2016 et présentés à une séance de Conseil spécialement dédiée au Quartier des Vergers.

ID N° 2 – Comité Syndical SIVU SPORT.

Le Maire informe l'Assemblée que le Comité Syndical du SIVU SPORT s'est réuni le 5 septembre 2016 et a procédé à l'élection du nouveau Président, Monsieur DAUBIGNEY, Maire de Tavaux, et de l'ensemble du bureau ainsi qu'au transfert du siège du Syndicat à la Mairie de Tavaux qui en assurera la gestion administrative.

ID N° 3 – Travaux de chaufferie Salle des Fêtes – Mairie.

Le Maire informe le Conseil que, suite à la consultation engagée pour le remplacement de la chaudière de la Salle des Fêtes, l'Entreprise GROS a été retenue pour un montant de travaux de 41 340 € TTC.

ID N° 4 – Plan départemental du déploiement du Très Haut Débit

Le Maire informe le Conseil que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en lien avec la programmation départementale d'aménagement numérique du territoire, a proposé Damparis pour le déploiement du très haut débit (fibre optique) qui sera engagée au cours des prochains mois.

ID N°5 – Société YNSECT - Installations classées pour la protection de l'environnement – consultation du public

Le Maire informe le Conseil d'une consultation en cours jusqu'au 2 octobre 2016 concernant la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de transformation d'insectes sur les Communes de Choisey et Damparis.

ID N° 6 - Inauguration de la salle Maurice FAIVRE-PICON (salle du Conseil Municipal).

Le Maire informe le Conseil qu'une cérémonie aura lieu, en présence de la famille de Maurice FAIVRE-PICON, le samedi 22 octobre 2016 à 11 h (à confirmer) en salle du Conseil Municipal pour officialiser la dénomination de la salle du Conseil Municipal : « salle Maurice FAIVRE-PICON ».

ID N°7 – Subventions communales – remerciements des associations.

Le Maire informe le Conseil des courriers de remerciements d'associations concernant le versement de la subvention communale de fonctionnement.

- Les restaurants du cœur,
- Association Valentin Haüy (au service des aveugles et malvoyant-e-s)

ID N° 8 – Date Conseil Municipal en novembre 2016.

Le Maire rappelle aux élu-e-s qu'un Conseil Municipal a été fixé le vendredi 25 novembre 2016 au cours duquel il sera proposé au Conseil d'adopter la Charte Européenne pour l'égalité Femmes-Hommes.

Séance levée à 21 h 40